

Projet de centrale photovoltaïque  
au sol Commune de Béziers

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce n°15  
Avis de la commune de Maraussan



## MAIRIE DE MARAUSSAN

DDTM 34  
181 Place Ernest Granier  
Batiment Ozone  
34064 Montpellier Cedex 2

Maraussan, le 22 mai 2024

**Nos réf :** MP/BS/VT/05.2024

**Objet :** dossier PC 034 032 23 T0207

Envoi par courriel : [marion.pejaire@herault.gouv.fr](mailto:marion.pejaire@herault.gouv.fr)

Monsieur le Directeur,

Par mail du 22 avril 2024, vous m'avez soumis pour avis dossier du PC 034 032 23 T0207 qui concerne une centrale solaire sur la commune de Béziers, en limite de la commune de Maraussan.

Après examen du dossier, je vous confirme que nous émettons un avis favorable sur cette demande de permis de construire, sous réserves de la prise en compte des observations suivantes.

D'une part, tous les raccordements aux réseaux se feront sur la commune de Maraussan et notamment le réseau incendie qui se fera sur la borne située sur la zone d'activité du Millésime. Le coût de toutes éventuelles augmentations de capacité des réseaux restera intégralement à la charge du pétitionnaire.

D'autre part, l'accès au parc solaire ne se fera que par la RD 14 ou la route de Poussan et par le chemin du Passieyrou, donc au travers de la zone artisanale qui est de la compétence de la Domitienne. L'étude d'impact relève que les voies d'accès sont en état et suffisamment larges et que le parc générera un trafic modéré.

Or, la route de Poussan est particulièrement étroite et le chemin du Passieyrou, qui traverse une zone en plein développement, n'est pas en état et est en cours de réfection. Le trafic supplémentaire lié notamment aux engins du chantier ne fera qu'aggraver la situation. Une participation aux travaux de réfection devra être envisagée.

De plus l'emprise du chemin du Passieyrou n'est pas clairement établie et un bornage contradictoire entre le pétitionnaire, la Domitienne, les riverains et la commune de Maraussan devra être établi aux frais du pétitionnaire.

En vous remerciant de prendre en compte nos observations, je vous prie de croire Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire